

Pour la défense du service public de recherche

Odile Papini, professeur d'informatique,
élu(e) SNESUP au conseil scientifique de l'université de Toulon et du Var

On assiste depuis quelques mois à une attaque en règle, de grande envergure, de tout le service public. Tous les acquis depuis 1945 sont remis en cause, en tant qu'élu(e) au conseil scientifique de l'université de Toulon et du Var, mon intervention porte sur le service public de recherche.

Pourquoi défendre le service public de recherche ?

La qualité de l'enseignement dispensé à l'université dépend, pour une part importante, de l'activité de recherche qui est développée dans les laboratoires, en particulier par les enseignants-chercheurs. Les enseignements évoluent grâce à cette activité, non seulement les enseignements de troisième cycle et de deuxième cycle, mais aussi, par ricochet, les enseignements de premier cycle.

L'activité de recherche permet de proposer des enseignements de troisième cycle comme les DESS qui ont une visée professionnalisante et permettent de déboucher plus facilement sur un emploi et comme les DEA qui conduisent à une formation à la recherche, par le biais de thèses, ce qui est une des missions de l'université.

A ce propos, il ne me paraît utile de rappeler l'offre de formation en troisième cycle de l'université de Toulon et du Var. Celle-ci comporte 16 DESS, 7 en droit, 1 en lettres et sciences humaines, 3 en sciences économiques et gestion, 5 en sciences et techniques ainsi que 12 DEA, 1 en droit, 1 en lettres et sciences humaines, 1 en sciences économiques et gestion, et 9 en sciences et techniques. Parmi ceux-ci, quelques DEA sont propres à l'université de Toulon et du Var, cependant la plupart des DEA sont co-habilités avec les universités d'Aix-Marseille ou de Nice. Depuis trois ans, l'université de Toulon possède une école doctorale de site (précédemment l'université co-habilitait les écoles doctorales thématiques des universités d'Aix/ Marseille et de Nice). Celle-ci a été imposée par le ministère malgré une vive opposition des scientifiques de l'université. Tous les scientifiques de la faculté des sciences et techniques s'accordent à dire que le nombre d'allocations doctorales ministérielles a baissé, puisque, malgré les promesses du ministère, nous ne disposons plus que de 5 allocations doctorales ministérielles pour l'université toutes disciplines confondues. On assiste alors à la situation où un étudiant toulonnais premier dans un DEA co-habilité avec les universités d'Aix-Marseille ne peut bénéficier d'allocation doctorale ministérielle par le biais de l'école doctorale de Toulon.

Par ailleurs, tout le monde s'accorde sur le fait que la croissance économique d'une nation dépend aujourd'hui de son potentiel de recherche et d'innovation. Il en est de même pour le chômage, c'est dans les pays qui ont le plus investi dans la recherche que le nombre de demandeurs d'emplois a le plus reculé ces 10 dernières années, comme en Irlande au Danemark, au Canada et aux Etats-Unis (1).

La recherche publique française est de qualité et doit être soutenue

La progression de la dépense publique de la France, en matière de recherche et de développement reste l'une des plus faibles d'Europe 30,6%, nettement en dessous de la moyenne européenne qui est de 32,5% (sources : Observatoire des Sciences et Techniques (OST)). Cependant, malgré la faiblesse des moyens et malgré les commentaires selon lesquels les résultats ne seraient pas à la hauteur des investissements, la recherche publique est de qualité.

Un indicateur (ce n'est pas le seul), est le nombre de publications dans les revues de recherche internationales. Selon le "citation index" utilisé (auquel il convient de mettre un bémol car les secteurs de la biologie et de la médecine représentent 50% des revues, secteurs où les Etats-Unis sont très présents) le nombre de publications de recherche en France (5,2% pour 60 millions d'habitants) est comparable à celui de l'Allemagne (6,9% pour 82 millions d'habitants). De plus, le nombre de publications de recherche françaises a augmenté de 24% ces 15

dernières années.

La recherche publique française est performante dans de nombreux domaines. Pour illustrer mon propos j'ai choisi deux exemples, celui des mathématiques et celui de la génétique dans le domaine des sciences de la santé.

Dans le domaine des mathématiques, la recherche fondamentale développée, n'intéresse pas forcément les industriels et la recherche publique est indispensable. En mathématiques, il n'y a pas de prix Nobel, mais un prix équivalent, la médaille Fields qui est attribuée tous les 4 ans à 4 chercheurs. Voici le bilan de ces 8 dernières années. En 1994 deux médaillés Fields français : Jean-Christophe Yoccoz de l'université Paris-Sud (Orsay) et Pierre-Louis Lions de l'université Paris-Dauphine ainsi que Jean Bourgain de nationalité belge mais en poste en France à l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques (IHES) à Paris, à ce moment là. En 1998, Maxim Kontsevitch, de nationalité russe mais en poste en France à l'IHES a été l'un des 4 médaillés. En 2002 il n'y a eu que 2 médaillés Fields parmi lesquels Laurent Lafforgue qui est français et en poste à l'IHES.

Le statut de fonctionnaire du service public de recherche français a permis à ces chercheurs de résoudre des problèmes importants, loin des soucis de rentabilité à court-terme. A ce propos Laurent Lafforgue a relativement peu publié ces dernières années car il se consacrait à la résolution de problèmes difficiles.

A cela il faut ajouter Jean-Pierre Serre qui a obtenu, il y a quelques mois, le tout nouveau prix Abel, et il restera dans l'histoire que le premier lauréat du prix Abel était un mathématicien français qui était professeur au Collège de France et donc fonctionnaire du service public de recherche.

Le deuxième exemple est celui de la génétique dans le domaine des sciences de la santé. Dans ce domaine, il n'y a pas de comparaison entre le financement de la recherche en France et celui des autres pays, notamment les Etats-Unis. Le budget des Instituts Nationaux de Santé (NIH) est 60 fois supérieur à celui de l'INSERM alors que le PIB entre la France et les Etats-Unis ne varie que de 1 à 7.

Cependant, récemment, un laboratoire de génétique de la faculté de médecine de la Timone à Marseille associé à l'INSERM a fait une découverte importante sur le gène PROGERIA. Ce gène est à l'origine d'une maladie qui se traduit par un vieillissement prématuré, notamment chez les enfants et les retombées potentielles de cette découverte touchent à la connaissance des mécanismes de vieillissement. La presse (2) s'est faite écho de la polémique qui oppose le NIH et l'INSERM sur la primauté de cette découverte (qui n'est pas sans rappeler la polémique Montagnier-Gallo sur la paternité de la découverte du VIH-SIDA qui opposait l'INSERM et le NIH), les équipes françaises et américaines ayant obtenu indépendamment et à peu près en même temps, les mêmes résultats, publiés dans deux revues différentes.

Ce qui est remarquable dans cet exemple, c'est l'énorme différence de moyens et de budget entre les équipes françaises et américaines, et l'excellence des résultats obtenus par l'équipe de généticiens marseillais.

Que propose le gouvernement pour le service public de recherche ?

Lors de la campagne présidentielle, le Président de la République annonçait un objectif de 3% du PIB pour le budget de la recherche, néanmoins,

Acte I

Le gouvernement annonce par décret en mars 2003 le gel des crédits pour les établissements publics de recherche (CNRS, INSERM, INRA, etc.). Il est à signaler que les gels de crédits touchent la recherche, la culture et l'université, mais il n'y a pas de gel de crédits pour l'armée, la police et la justice, initialement mieux dotés.

De nombreuses protestations s'organisent, en particulier, le très symbolique enterrement de la recherche publique au Panthéon dont la presse s'est faite écho (3) (4).

Le ministre de la recherche Claudie Haigneré semble reculer (4).

Acte II

Coup de théâtre ! On apprend par un article publié dans le Figaro du lundi 12 mai 2003 (5) que le gouvernement examine un projet de réforme de recherche publique proposé par le Conseil Stratégique d'Innovation (CSI)

composé de personnalités scientifiques.

Que propose ce projet de réforme pour le bien de la communauté scientifique ?

Scène I : suppression des organismes de recherche

Suppression du CNRS, de l'INSERM, de l'INRA,... et création de dix Fondations Nationales de Recherche, consacrées chacune à un domaine prioritaire : sciences de la vie, biotechnologies et santé, nanotechnologies et électronique, environnement et énergies nouvelles, mathématiques, physique et chimie, sécurité et défense, informatique, terre, univers et aérospatiale, sciences humaines et sociales.

Scène II : suppression des instances scientifiques

Evidemment, les fondations jouiraient d'une large autonomie de gestion et de décision et un Directeur Général serait nommé par le conseil des ministres, il serait assisté d'un conseil scientifique international. Les instances scientifiques démocratiquement élues par la communauté des chercheurs disparaîtraient ainsi que leur fonctionnement transparent et démocratique par la même occasion.

Scène III : suppression du statut de chercheur

Le statut des personnels serait réformé avec l'instauration de trois échelons communs aux EPST (CNRS, INSERM, INRA, ...) et aux universités : chercheur sur CDD de 2, 3 voire 5 ans, professeur assistant (entre 30 ans et 40 ans), professeur (à partir de 40 ans). Il s'agirait de précariser les jeunes chercheurs avec des CDD. Le statut de chercheur à temps plein, indispensable à la vie des laboratoires et au bon développement de la recherche disparaîtrait.

Epilogue

L'activité de recherche est incompatible avec la précarité, la rentabilité à court terme et le manque de démocratie.

La situation est extrêmement grave, dans les manifestations de ces derniers jours on a beaucoup entendu la version rap des motivés sur le chant des partisans, il est vrai que le gouvernement s'attaque à tous les acquis de 1945, alors pour la défense du service public de recherche :

sortons des labos et entrons en résistance !

- (1) "Une majorité de chercheurs aspirent au changement". Le Figaro du 12 mai 2003.
- (2) "La compréhension des mécanismes du vieillissement pourrait être améliorée après l'identification du gène d'un syndrome rare". Le Monde du 18 avril 2003.
- (3) "Les chercheurs manifestent contre la baisse de leurs crédits". Le Monde du 12 avril 2003.
- (4) "L'annulation des crédits de recherche est une victoire mais ... ". L'Humanité du 11 avril 2003.
- (5) "Un projet neuf pour la science française". Le Figaro du 12 mai 2003.